

Communiqué de presse

COMMUNICATION - Ville de Troyes

La Ville de Troyes souhaite apporter plusieurs points de précision à la suite de la publication ce mardi 18 avril 2023 dans l'Est Eclair de l'article intitulé « *des camps de fortune installés à la médiathèque* ».

La Ville de Troyes rappelle qu'il ne peut être accepté et ni toléré sur tout le territoire communal des installations de campements établis illégalement. Dans de telles circonstances, M. le Maire initiera systématiquement une procédure d'évacuation, en lien avec Mme la Préfète de l'Aube.

Depuis juin 2022, la Police Municipale est intervenue à plusieurs reprises sur des regroupements de personnes aux abords immédiats de la Médiathèque. Ces derniers jours, un groupe de 3 personnes, a pu passer la nuit et parfois quelques heures en journée, en proximité directe de la Médiathèque. Sur cette situation particulière, et comme sur toutes les autres concernant les personnes en situation de grande précarité, les services municipaux sont mobilisés pour apporter une réponse individualisée et humaine mais aussi garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques. En ce sens, les équipes de la Police Municipale et du Centre Municipal d'Action Sociale de la Ville de Troyes ont réalisé plusieurs actions complémentaires auprès de ces personnes. Celles-ci sont accompagnées depuis plusieurs semaines par le Centre Municipal d'Action Sociale et ses partenaires, afin de leur proposer une solution d'hébergement avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (*compétent en la matière*), un repas, un suivi médical et social. Depuis hier, le groupe a définitivement quitté les lieux. Néanmoins pour toute installation de campement sauvage à Troyes, M. le Maire saisira Mme la Préfète pour solliciter le concours de la force publique afin de réaliser son évacuation.

La Ville de Troyes tient à rappeler ses nombreuses actions pour accompagner durablement toutes celles et tous ceux qui sont dans une situation de grande précarité avec notamment la mise en place du dispositif « *nouveau toit* » créé en avril 2022 ou l'accueil du Kamion bleu de l'Association AURORE qui assure une distribution quotidienne de nourriture et une prise en charge sanitaire aux personnes sans-abri.

La Ville de Troyes souligne également la pleine mobilisation des policiers municipaux en tout temps et en toutes circonstances pour assurer et garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques auprès des troyennes et des troyens.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes
06 82 41 69 50

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

relations.presse@troyes-cm.fr